

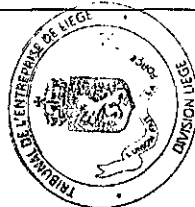


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23116906



31 AOUT 2023

Greffe

N° d'entreprise : **0441 163 423**

Nom

(en entier) : **CONFITURE L'ARDENNAISE**

(en abrégé) : **/**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **4190 Ferrières, Route de Marche 2**

Objet de l'acte : Renomination administrateurs (délégués) - pouvoirs

Par le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2019 et le conseil d'administration immédiatement après, s'avère:

I. L'assemblée décide de renommer comme administrateur de la société, pour une période à partir du 16 mai 2019 et se terminant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025:

- la société à responsabilité limitée "V.A.U.L.T.", ayant son siège à 3001 Heverlee, Grauwmeer 1/52 boîte 50, TVA BE 0456.850.796, RPM Louvain, représentée par son représentant permanent, monsieur Bernard Verhamme, demeurant à 1390 Grez-Doiceau, Rue Thomas Decock 50.

II. Le conseil d'administration décide de nommer en qualité d'administrateur délégué, pour une période à partir du 16 mai 2019 et se terminant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire en 2025:

- la société à responsabilité limitée "V.A.U.L.T.", ayant son siège à 3001 Heverlee, Grauwmeer 1/52 boîte 50, TVA BE 0456.850.796, RPM Louvain, représentée par son représentant permanent, monsieur Bernard Verhamme, demeurant à 1390 Grez-Doiceau, Rue Thomas Decock 50.

Par le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2023, s'avère:

L'assemblée procède à la confirmation écrite de la décision orale de renouveler le mandat de l'administrateur de la société pour une période à partir du 16 juin 2021 et se terminant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2025 de:

- Monsieur Patrick SMETS, demeurant à 2820 Bonheiden, Zwarte Leeuwstraat 98.

SRL "V.A.U.L.T."

Administrateur délégué

Représentée par

Bernard VERHAMME

Représentant permanent

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B.

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).